



PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 2 avril 2021

Professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée :

- Les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie et les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein de la préfectures, de l'agence régionale de santé, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ;
- Les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) du conseil départemental ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, administration pénitentiaire)
- Les militaires du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes de Pamiers.